

A&E Invest
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
AU CAPITAL DE 2.000 EUROS
5 rue des Longs Prés, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Société en cours de constitution R.C.S. de NANTERRE

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 7 AOÛT 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le 7 août à 9 heures,

Les associés de la société A&E Invest, S.C.I. au capital de 2.000 euros, en cours d'immatriculation au R.C.S. de NANTERRE, dont le siège est situé 5 rue des Longs Prés, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT se sont réunis audit siège suivant convocation qui leur a été remise en mains propres.

L'assemblée est présidée par Monsieur Adam MAKHLOUF, associé.

Le Président de séance constate que sont présents :

- Monsieur Elies MAKHLOUF,
- Monsieur Adam MAKHLOUF,

lesquels représentent la totalité des parts de la société.

Le Président de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président de l'assemblée rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination des cogérants de la société,
- Pouvoir aux fins d'effectuer les formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de cogérant de la société pour une durée indéterminée : Monsieur Elies MAKHLOUF, de nationalité française, né le 5 février 1994 à CHOISY-LE-ROI (94600), demeurant 5 rue des Longs Prés, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

Celui-ci déclare accepter sa nomination en qualité de gérant, et n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale ni de sanction civile ou administrative de nature à lui interdire – soit d'exercer une activité commerciale – soit de gérer, d'administrer ou de diriger une personne morale.

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de cogérant de la société pour une durée indéterminée : Monsieur Adam MAKHLOUF, de nationalité française, né le 5 juillet 1991 à CHOISY-LE-ROI (94600), demeurant 5 rue des Longs Prés, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

Celui-ci déclare accepter sa nomination en qualité de gérant, et n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale ni de sanction civile ou administrative de nature à lui interdire – soit d'exercer une activité commerciale – soit de gérer, d'administrer ou de diriger une personne morale.

Les modalités de rémunération éventuelle des cogérants seront décidées ultérieurement par l'assemblée des associés.

RESOLUTION ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'un des cogérants délègue tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, d'enregistrement, de publicité et dépôt au greffe du Tribunal de commerce compétent.

RESOLUTION ADOPTÉE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance, et les associés fondateurs.

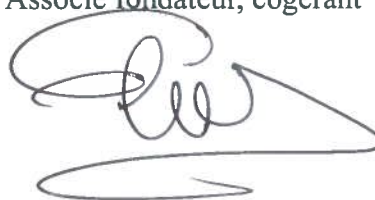
Fait à BOULOGNE-BILLANCOURT,

Le 7 août 2024,

Monsieur Adam MAKHLOUF
Associé fondateur, cogérant

A blue ink signature, appearing to be 'Adam', written in a cursive style.

Monsieur Elies MAKHLOUF
Associé fondateur, cogérant

A blue ink signature, appearing to be 'Elies', written in a cursive style.